

TROUSSE PRÉPARÉE PAR LES PROFESSIONNELS DES DOUANES

CONFORMITÉ COMMERCIALE

Évitez les pénalités et les délais.
Investissez dans la conformité commerciale.

Conformité commerciale

Le bon classement tarifaire, une évaluation exacte ainsi que la participation volontaire aux programmes de sûreté des marchandises sont des éléments clés en matière de conformité commerciale. Faites-vous tout ce qui est en votre pouvoir pour assurer l'efficacité et la sécurité de votre chaîne d'approvisionnement ?

Alors que les marchés mondiaux sont de plus en plus accessibles, la réglementation des échanges commerciaux se complexifie. En tant qu'expéditeur international, vous devez prendre connaissance de ce qui suit :

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Liste de vérification de la conformité | 3 |
| Comment se préparer à une vérification douanière | 5 |
| Intégrer la préparation à une vérification douanière au programme de conformité. | |
| Services d'évaluation | 8 |
| Découvrez comment gérer l'évaluation de la valeur en douane avec facilité et précision. | |
| Importer aux États-Unis : évaluation – | |
| Les déductions admissibles augmenteront votre résultat net | 10 |
| L'évaluation des marchandises importées est à la base du calcul des droits de douane. Déduisez-vous tous les frais admissibles de la valeur des marchandises importées ? | |
| Importer au Canada – Classement tarifaire et traitements tarifaires préférentiels | 13 |
| Bien comprendre le classement tarifaire et les traitements tarifaires préférentiels peut grandement améliorer votre résultat net. | |

GESTION DE LA CONFORMITÉ ET DES RISQUES

LISTE DE VERIFICATION DE LA CONFORMITÉ

Liste de vérification de la conformité

Répondez aux énoncés ci-dessous pour évaluer la situation de votre entreprise par rapport à un bon programme de conformité réglementaire. Pour les énoncés auxquels vous répondez « plus ou moins » ou « non », prenez le temps d'examiner et de combler les déficiences potentielles de votre programme.

| | Oui | Plus ou moins | Non |
|---|-----|---------------|-----|
| Nous avons des objectifs bien définis pour atteindre une bonne conformité. | | | |
| La direction a procuré les ressources nécessaires pour une bonne conformité. | | | |
| Nous avons un groupe de conformité, pas simplement un service de douane. | | | |
| Nos autres services comprennent comment ils contribuent à la conformité. | | | |
| Toute expédition peut être localisée de l'achat au paiement par un seul identificateur. | | | |
| Nous offrons une formation régulière à l'appui de nos efforts de conformité. | | | |
| Nous avons des procédures d'exploitation normalisées (PEN). | | | |
| Nous avons des PEN pour nos fournisseurs et sous-traitants. | | | |
| Nous modifions nos PEN et nos processus, lorsque nécessaire. | | | |
| Nous avons un manuel douanier à jour. | | | |
| Nous surveillons les changements à la réglementation et les communiquons à nos employés. | | | |
| Nous utilisons la technologie (ÉDI, imagerie, documents de conformité en ligne). | | | |
| Nous faisons régulièrement des auto-vérifications pour tester notre conformité et notre documentation. | | | |
| Nous vérifions les informations (origine, classement tarifaire) à l'appui de nos demandes de traitement ALENA ou ALE. | | | |
| Nous avons une piste de vérification à l'appui de nos demandes de traitement ALENA (reçues et présentées). | | | |
| Notre méthodologie de classement tarifaire est documentée pour les produits existants et nouveaux. | | | |
| Nous avons un processus établi pour les postdéclarations. | | | |
| Nous avons résolu les problèmes résultant des vérifications précédentes par la douane. | | | |
| Nous avons un processus de tenue des documents et pouvons extraire des documents sur demande. | | | |
| Nous avons porté attention à la sécurité de notre chaîne d'approvisionnement (par exemple, programme C-TPAT). | | | |
| Nous sous-traitons certaines compétences ou l'évaluation de notre conformité. | | | |

Pour un guide détaillé sur l'amélioration de votre programme de conformité, demandez-nous un exemplaire du livre blanc de Livingston Comment créer un bon programme de conformité pour vos importations américaines.

Contactez Livingston

Vous avez des questions ou besoin d'aide avec vos expéditions ? Communiquez avec votre administrateur de clientèle, par écrit à simplifier@livingstonintl.com ou par téléphone au **1-800-837-1063**

GESTION DE LA CONFORMITÉ ET DES RISQUES

COMMENT SE PRÉPARER À UNE VÉRIFICATION DOUANIÈRE

Intégrer la préparation à une vérification douanière au programme de conformité.

Gestion de la conformité et des risques

Comment se préparer à une vérification douanière

Intégrer la préparation à une vérification douanière au programme de conformité.

Les agences des services frontaliers du Canada et des États-Unis ont annoncé publiquement que chaque importateur devra un jour se soumettre à une vérification douanière.

La question n'est donc pas de savoir si vous ferez l'objet d'une vérification, mais plutôt à quel moment elle se produira. Dans toute l'Amérique du Nord, les services des douanes apportent des modifications à leur approche qui vous exposent à un risque de vérification. Ces modifications comprennent ce qui suit :

- Hausse du nombre de vérifications effectuées.
- Augmentation de l'application et du montant des pénalités.
- Ajout de courtes vérifications très ciblées qui sont axées sur un seul programme à leur processus exhaustif de vérification.
- Réalisation de vérifications secondaires, de 12 à 18 mois après la vérification initiale, afin de confirmer si les modifications recommandées ont été mises en œuvre.

Une vérification peut donner lieu à des recommandations, des rajustements rétroactifs sur les droits de douane couvrant les quatre années précédentes et des sanctions pécuniaires. Les pénalités sont progressives et correspondent à la gravité et à la fréquence de l'infraction.

Les résultats d'une vérification douanière peuvent comprendre des recommandations, des rajustements rétroactifs sur les droits de douane couvrant les quatre années précédentes et des sanctions pécuniaires.



À titre d'importateur, vous êtes responsable en dernier ressort des lacunes et des erreurs de votre processus de conformité douanière. Faire preuve de diligence dans votre tenue de dossiers et mettre en œuvre tous les processus adéquats vous aideront à être prêt pour une vérification.

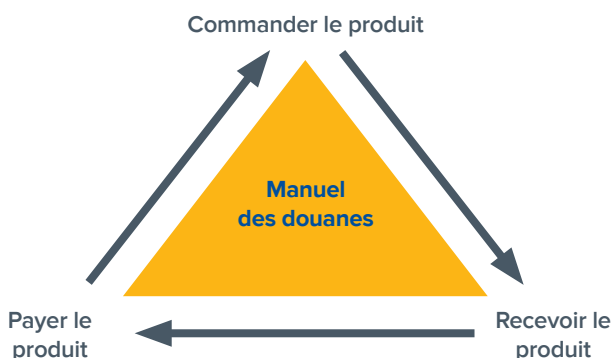
Se préparer à la vérification :

- Maintenez votre manuel des douanes à jour et assurez-vous qu'il est exact. C'est la première chose qu'un vérificateur voudra examiner.
- Passez en revue votre processus de conformité pour vous assurer que les systèmes et les contrôles appropriés sont en place.
- Assurez-vous qu'il y a des liens entre les processus et les systèmes dans chaque service.
- Vérifiez les liens financiers et assurez-vous que tous les états financiers et toutes les conventions sont accessibles.
- Assurez-vous de disposer d'une méthodologie documentée pour vos classements tarifaires, soutenue par des règlements précédents, des opinions de tiers, des fiches de spécifications ou des échantillons.
- Mettez à l'épreuve certaines de vos opérations types. Si vous faites des déclarations en vertu de l'ALÉNA, ou de tout autre accord de libre-échange, vérifiez que l'information (le classement, l'évaluation, le pays d'origine) est exacte, et que vous pouvez réunir tous les dossiers liés à votre déclaration.



- Assurez-vous d'avoir mis en œuvre toutes les modifications recommandées par suite d'une vérification douanière et de régler tout problème en suspens, comme des décisions contraignantes, des protestations et requêtes, des demandes d'exonération des droits de douane et des divulgations facultatives.
- Envisagez de procéder à une vérification indépendante pour mesurer votre degré de conformité et pour déceler les lacunes avant que le vérificateur ne les repère.

Assurez-vous d'être prêt pour une vérification douanière



Vérifier les liens pour la documentation

- Bons de commande
- Bon de commande jusqu'au paiement du fournisseur
- Documents de mainlevée
- Connaissements
- Frais de gestion / redevances
- Preuve de paiement
- Certificats d'origine
- Rapports de réception
- Rapports du fournisseur
- Permis d'importation / d'exportation

Vérifier les liens financiers

- Commissions de vente / d'achat
- Frais de gestion / redevances
- Conventions de prix de transfert
- Coûts de recherche et de développement

Vérifier les liens vers les services

- Achats
- Transport
- Douanes
- Réception / distribution
- Finances

Effectuer une autovérification

L'une des meilleures façons de se préparer à une vérification douanière est d'effectuer vous-même une vérification de vos activités commerciales. Confiez cette tâche à votre équipe de vérification interne ou à un vérificateur indépendant si vous ne disposez pas de toute l'expertise requise. Vous devriez faire une autovérification au moins une fois par année. Compte tenu des modifications apportées par les services frontaliers à la réglementation, une vérification semestrielle pourrait être de mise. Des changements au sein de votre organisation ou encore de nouveaux produits ou partenaires pourraient aussi justifier la tenue d'une vérification.

Plutôt que de parier sur le fait que vous ne ferez jamais l'objet d'une vérification, supposez toujours que vous serez ciblé. Bien qu'une autovérification demande du temps à votre équipe de conformité, l'effort et les économies à long terme qui en découlent en valent la peine.

Contactez Livingston

Vous avez des questions ou besoin d'aide avec vos expéditions ? Contactez votre directeur de compte, écrivez-nous à : simplifier@livingstonintl.com ou nous donner un appel au **1-800-837-1063**

CONSEIL EN COMMERCE INTERNATIONAL

DÉTERMINATION DE LA VALEUR EN DOUANE

Apprenez comment déterminer la valeur en douane avec facilité et exactitude.

Conseil en commerce international

Détermination de la valeur en douane

La détermination de la valeur en douane est un travail complexe pour tous les importateurs, et particulièrement ceux qui ont une chaîne d'approvisionnement mondiale.

Voici les deux principales difficultés que rencontrent les entreprises :

- Comprendre les méthodes d'évaluation stipulées dans les directives.
- Gérer les ressources humaines pour traiter le processus et la documentation.

En plus de ces défis, les autorités chargées de la réglementation ont mis l'accent récemment sur la vérification de la conformité; la détermination de la valeur en douane est particulièrement visée.

Maintenant plus que jamais, les entreprises d'envergure mondiale ont besoin d'un soutien et de solutions fiables pour se tenir au courant des directives et maintenir un personnel qui gère le processus avec exactitude et efficacité. Autrement, elles s'exposent à des vérifications gênantes, des amendes coûteuses et des pertes de temps qui compromettent leur succès et leur croissance à l'échelle mondiale.

C'est ici qu'interviennent les services de conseil de Livingston en matière de détermination de la valeur en douane.

Les autorités chargées de la réglementation ont mis l'accent récemment sur la vérification de la conformité; **la détermination de la valeur en douane est particulièrement visée.**



Livingston travaille avec plus de 40 000 entreprises en Amérique du Nord et possède plus de 70 années d'expérience et d'expertise en commerce international. C'est pourquoi nous comprenons les véritables défis que pose chaque jour la valeur en douane aux entreprises. Nous avons créé des solutions et services pour les surmonter, réduire les risques et améliorer la compétitivité mondiale des entreprises.

Ne vous inquiétez plus jamais des méthodes et directives d'évaluation

De nombreuses entreprises s'efforcent de comprendre et d'observer les règles spécifiques de la détermination de la valeur en douane, en sachant que les méthodes sont différentes de celles de l'évaluation d'autres produits, notamment à des fins de calcul de l'impôt des sociétés. Livingston reste au courant des normes mondiales de détermination de la valeur en douane pour vous libérer de cette tâche; vous pouvez être certains que tous les produits importés sont évalués de manière appropriée.



Bénéficiez de la meilleure équipe spécialisée en commerce international, sans encourir de frais généraux

Le recrutement et la gestion d'un personnel interne chargé des opérations de commerce international engendrent un travail laborieux et coûteux. Notre équipe d'experts compétents et fiables devient un prolongement de vos activités pour libérer vos précieuses ressources et combler vos lacunes, dans le but de gérer efficacement les documents, politiques et rapports en matière de détermination de la valeur en douane.

Principaux avantages des services de conseil de Livingston en matière de détermination de la valeur en douane

- validation et rationalisation de vos exigences mondiales en matière de détermination de la valeur en douane;
- piste de vérification et documentation nécessaires à l'appui du processus;
- recouvrement des droits payés pour les marchandises surévaluées;
- réduction du temps consacré à la détermination de la valeur en douane avant les divulgations, postdéclarations et rapprochements;
- amélioration de l'acceptabilité et de la fiabilité de vos stratégies de prix avec les filiales mondiales, pour tous les types d'importations;
- détermination de l'utilité pour vous d'adopter un processus de rapprochement.

Contactez Livingston

Vous avez des questions ou besoin d'aide avec vos expéditions ? Contactez votre directeur de compte ,
écrivez-nous à : simplifier@livingstonintl.com
ou nous donner un appel au **1-800-837-1063**

IMPORTATION ET EXPORTATION

ÉVALUATION LES DÉDUCTIONS ADMISSIBLES AUGMENTERONT VOTRE RÉSULTAT NET

L'évaluation des marchandises importées est à la base du calcul des droits de douane. Déduisez-vous tous les frais admissibles de la valeur des marchandises importées ?

Importation et Exportation

Les déductions admissibles augmenteront votre résultat net

L'évaluation des marchandises importées est à la base du calcul des droits de douane. Déduisez-vous tous les frais admissibles de la valeur des marchandises importées ?

Dans le cas des importations aux États-Unis, l'importateur attiré doit s'assurer que toutes les mesures raisonnables ont été prises pour saisir, classer et évaluer les marchandises et pour fournir toute autre information requise par les douanes américaines en vue de procéder avec exactitude à la collecte des données statistiques, à l'évaluation des droits de douane et à la confirmation que toutes les exigences juridiques ont été satisfaites. En établissant la valeur des marchandises, les importateurs peuvent s'appuyer sur des lignes directrices pour faire des déductions et ainsi réduire les droits de douane exigibles.

Déductions admissibles

La U.S. Customs and Border Protection (CBP) autorise un certain nombre de déductions qui peuvent s'appliquer à la valeur des marchandises. La liste ci-après précise certaines charges qui peuvent être déduites de la valeur déclarée franco à bord :

- Les frais de gestion, selon les données du programme 10+2 de la douane américaine, ce qui aide les importateurs à fournir les renseignements requis à la CBP;
- Les honoraires de l'agent de réservation du transporteur, pour les services de réservation;

Si les tarifs douaniers demeurent les mêmes, des charges peuvent être déduites de la valeur déclarée, ce qui réduit les droits de douane payés sur les marchandises importées.



- Les frais engagés par le transporteur pour la délivrance du connaissement;
- Les frais de réception du centre de conteneurs pour la réception et l'emballage du fret dans des conteneurs au port de chargement;
- Les frais de dédouanement aux douanes étrangères;
- Les frais de surveillance du terminal de conteneurs pour la manutention du fret;
- Les frais du transporteur pour la gestion de l'équipement;
- Les frais de documentation pour la production du reçu de fret ou connaissement maison;
- Les frais pour la manutention d'un conteneur incomplet;
- Les frais de construction portuaire;
- Les frais de sécurité portuaire;
- Les frais de sécurité de la chaîne d'approvisionnement;
- La taxe de manutention au terminal;
- Les droits de quai.

Montants ajoutés et soustraits

Les importateurs doivent comprendre la valeur des marchandises et la justifier selon la réglementation douanière. La valeur de l'importation, généralement appelée « prix réellement payé » ou « à payer », correspond à la valeur de la marchandise, telle qu'elle a été facturée, compte tenu des montants pouvant être ajoutés ou soustraits en vertu de la loi. Les montants ajoutés peuvent comprendre des redevances, des aides ou autres charges qu'il peut être nécessaire de prendre en compte.



Le principal point d'intérêt ici est que des charges peuvent également être déduites de la valeur déclarée, ce qui réduit les droits de douane à payer sur les marchandises importées.

Termes du commerce et évaluation

Les Incoterms (termes du commerce international) jouent également un rôle important dans l'évaluation des marchandises importées. Par exemple, les marchandises achetées à l'usine (EXW) imposent à l'acheteur le fardeau d'organiser le transport des marchandises de l'usine au poste-frontière et d'en assumer tous les coûts. Ce qu'il faut retenir d'un achat à l'usine et de la valeur des marchandises à l'importation, c'est que ces frais ne font pas partie du prix réellement payé et n'ont pas à être ajoutés à la valeur déclarée. Franco à bord (FOB) et franco transporteur (FCA) sont d'autres Incoterms communs selon lesquels le fret intérieur et d'autres coûts d'exportation incombent au vendeur plutôt qu'à l'acheteur.

La CBP a fait savoir que le Compliance Publications (ICPO49_3), les Rulings (H178135, H092560) et 19 CFR § 152.103(a)(5) autorisent les déductions du prix réellement payé, pourvu que les charges puissent être clairement identifiables.

Que signifie « clairement identifiable » ?

Les montants doivent être fondés sur les charges réelles, et non sur des pourcentages ou autres données fictives. Dans le cas de marchandises achetées franco à bord ou franco transporteur, cela signifie que le transporteur doit être en mesure de justifier les charges qui ont été facturées au vendeur.

Il est important de noter que des conditions précises doivent être satisfaites pour permettre des déductions sur la valeur déclarée. Si d'autres Incoterms sont utilisés, comme CPT (port payé jusqu'à), ou RLD (rendu au lieu de destination), les coûts ne seront pas nécessairement déduits de la valeur déclarée des marchandises.

Déterminer la valeur des marchandises importées peut devenir une tâche complexe et accablante. Toutefois, l'établissement d'un programme d'évaluation complet peut se traduire par des économies considérables.

Expertise en matière de conformité

Faire équipe avec Livingston pour vos besoins d'évaluation et de conformité commerciale est une façon efficace et économique de vous aider à rester à l'avant-garde des tendances sur le marché des échanges commerciaux internationaux. Nous mettrons nos meilleurs employés et nos meilleures ressources à votre disposition pour que vous puissiez répondre aux exigences de l'évaluation et du gouvernement.

Contactez Livingston

Vous avez des questions ou besoin d'aide avec vos expéditions ? Contactez votre directeur de compte, écrivez-nous à : simplifier@livingstonintl.com ou nous donner un appel au **1-800-837-1063**

IMPORTATION ET EXPORTATION

IMPORTER AU CANADA CLASSEMENT ET TRAITEMENTS TARIFAIRES

Vos résultats financiers se porteront beaucoup mieux si vous savez comment fonctionnent le classement tarifaire et les traitements tarifaires préférentiels.

Importation et Exportation

Importer au Canada Classement tarifaire et traitements tarifaires préférentiels

Vos résultats financiers se porteront beaucoup mieux si vous savez comment fonctionnent le classement tarifaire et les traitements tarifaires préférentiels.

En tant qu'importateur, ce que vous connaissez des tarifs – y compris le classement tarifaire et les traitements tarifaires préférentiels – peut faire une grande différence pour préserver l'efficacité et l'économie de vos processus d'expédition.

Comprendre le classement tarifaire et les numéros du Système harmonisé (SH)

Quand vous importez des marchandises au Canada, le meilleur moyen d'assurer leur passage rapide à la frontière est de leur attribuer les numéros appropriés du Système harmonisé (SH). Ces numéros de 10 chiffres sont requis pour la déclaration des marchandises importées au Canada. Comme ils déterminent le taux de droits applicable, il est important qu'ils soient exacts.

Ce système de classement tarifaire est également utilisé pour l'importation de marchandises aux États-Unis; le Canada est l'un des plus de 200 pays du monde qui utilisent ce système, mis au point par l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

Les six premiers chiffres du numéro représentent la partie internationale du classement, utilisée par tous les pays

Découvrez comment Livingston peut vous aider à créer des procédures tarifaires qui vous font économiser de l'argent et augmentent votre efficacité.



qui ont adopté le Système harmonisé. Les quatre derniers chiffres représentent les exigences du Canada en matière de tarif et de statistiques.

Comment bénéficier de traitements tarifaires préférentiels

En tant qu'importateur, vous pourriez avoir droit à certains traitements tarifaires préférentiels découlant d'accords internationaux, à condition que vos marchandises soient conformes aux critères réglementaires.

Si vos marchandises sont conformes aux critères, vous bénéficiez de certains ou de tous les traitements tarifaires préférentiels suivants :

- Nation la plus favorisée (NPF) – Ce taux de droits est accordé à toutes les importations au Canada, en provenance de n'importe quel pays du monde.
- Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) – Cet accord réduit ou élimine les taux de droits applicables aux marchandises conformes aux critères d'origine mentionnés dans l'accord. Les marchandises admissibles à un traitement tarifaire préférentiel en vertu de l'ALENA nécessitent un Certificat d'origine convenablement rempli. Ce document peut être préparé pour chaque expédition ou sur une base annuelle, et doit être conservé dans les dossiers de l'importateur, de son agent ou de son courtier en douane.



- Autres traitements tarifaires préférentiels – Tarif de préférence général, Tarif des pays les moins développés, Tarif des pays antillais du Commonwealth, Tarif de l'accord Canada-Israël, Tarif du Chili.

Les traitements tarifaires préférentiels (en franchise de droits, dans de nombreux cas) sont offerts à condition que certaines exigences en matière d'expédition directe et de preuve d'origine soient satisfaites. Selon la marchandise exportée, une documentation supplémentaire pourrait être demandée. (Il est préférable de vous adresser à votre courtier en douane avant d'exporter une nouvelle marchandise ou gamme de produits.)

Drawbacks

Cherchez-vous des moyens de réduire vos coûts ? Le programme de drawbacks de l'ASFC permet aux entreprises de récupérer les droits versés pour certaines marchandises importées, à votre avantage. En 2009 et 2010, l'ASFC a traité environ pour 85 millions de dollars de demandes de drawbacks. Votre courtier en douane peut vous aider à

déterminer les importations admissibles et les montants à réclamer.

Avez-vous droit à des traitements tarifaires préférentiels ou à des drawbacks ?

Si vous désirez le savoir, votre courtier en douane peut vous aider à identifier les possibilités qui maximiseront votre potentiel d'importation.

Contactez Livingston

Vous avez des questions ou besoin d'aide avec vos expéditions ? Contactez votre directeur de compte, écrivez-nous à : simplifier@livingstonintl.com ou nous donner un appel au **1-800-837-1063**

